

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2013

ATTRIBUTIONS DU GARDE DES SCAUX ET DES MAGISTRATS DU MINISTÈRE
PUBLIC EN MATIÈRE DE POLITIQUE PÉNALE ET D'ACTION PUBLIQUE - (N° 845)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL7

présenté par
M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 2

A l'alinéa 3, supprimer les mots : « la mise en œuvre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.